

FORUM MONDIAL SUR
LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES

Développement des capacités à l'heure du COVID-19

RAPPORT 2021 DU FORUM MONDIAL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS



Mme María José Garde
Présidente du Forum mondial



Mme Zayda Manatta
Cheffe du Secrétariat
du Forum mondial

Préface

« L'année 2020 a représenté un tournant sans précédent pour le programme de renforcement des capacités du Forum mondial. La pandémie a généré des défis opérationnels qui ont autant affecté notre capacité à délivrer nos activités de renforcement des capacités que celle des juridictions à y participer ; ces dernières concentrant leurs efforts à la lutte contre les effets immédiats de la crise.

Dans ce contexte difficile, nos activités de renforcement des capacités auraient pu marquer le pas ou même reculer. Un tout autre scénario s'est néanmoins réalisé. Tout d'abord, la demande d'assistance de nos membres en développement a continué à croître alors que ces derniers dressaient des stratégies post-pandémie incluant la lutte contre l'évasion fiscale et contre les flux financiers illicites comme moyen de mobiliser des ressources intérieures et soutenir la reprise. Ensuite, le Forum mondial a démontré sa capacité d'adaptation en sachant répondre à ces besoins croissants.

Ceci est un indicateur important du succès de ce qui est un effort collaboratif. Notre programme a continué à s'étendre et à couvrir de nouveaux domaines pour satisfaire cette demande croissante. Le Secrétariat a développé des approches innovantes qui ont enrichi l'éventail des outils de notre programme de renforcement des capacités avec de nouvelles boîtes à outils et de nouveaux cours en ligne. Cela a contribué à davantage prioriser nos ressources afin de fournir à nos membres la meilleure assistance possible. L'ampleur et l'intensité de ce programme n'ont été possibles que grâce aux contributions financières et au soutien apportés par nos donateurs, à l'implication de nos membres, et aux partenariats solides développés avec nos partenaires techniques.

Alors que le programme de renforcement des capacités du Forum mondial célébrera 10 ans en 2021, sa stratégie continuera à évoluer afin de capitaliser sur les récentes améliorations développées dans ces temps difficiles et d'assurer un impact plus grand et plus durable au profit des juridictions en développement. Sa stratégie veillera également à mettre en œuvre une approche plus proactive pour aider les juridictions en développement à identifier leurs besoins dans les meilleurs délais et travaillera afin d'établir un mécanisme de réaction rapide visant à permettre un soutien plus agile dès que des difficultés sont identifiées.

Ces objectifs guideront nos efforts ces prochaines années. Nos membres ont confirmé que le renforcement des capacités doit demeurer une des missions essentielles du Secrétariat du Forum mondial. Ils demeurent fortement attachés à ce que le renforcement des capacités continue à contribuer davantage non seulement à la mise en œuvre effective des normes en matière de transparence et d'échange d'information à des fins fiscales, mais également à ce que les juridictions en développement bénéficient in fine de ces normes par une mobilisation des ressources intérieures pour financer leur développement. »

Développement des capacités à l'heure du COVID-19

Table des matières

Abréviations et acronymes	2
Résumé	3
Introduction	5
<hr/>	
1 Plan d'action COVID-19 pour le renforcement des capacités	6
Défis rencontrés dans la mise en oeuvre des normes d'échange de renseignements	7
Des moyens novateurs pour mener les activités de renforcement des capacités	7
Préparer l'avenir et développer de nouvelles synergies	10
Garantir l'équilibre hommes-femmes	11
<hr/>	
2 Maintenir le soutien politique	12
De nouveaux engagements envers le programme de transparence fiscale	13
Un nouvel élan régional en faveur de la transparence fiscale	13
<hr/>	
3 Mise en oeuvre effective des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements	18
70 juridictions assistées dans la mise en oeuvre des normes d'ER	19
Adhésion à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale	20
Plus de 50 juridictions assistées dans la mise en oeuvre de la norme d'ERD	20
35 juridictions soutenues dans la mise en oeuvre de la norme d'EAR	23
<hr/>	
4 Utilisation effective de l'échange de renseignements	28
Bâtir un héritage en matière d'ER	29
Bâtir une culture de l'ER	29
L'impact de l'ER sur la mobilisation des ressources intérieures	30
<hr/>	
5 Un effort collaboratif	32
<hr/>	
6 Une nouvelle stratégie de renforcement des capacités pour un plus grand impact	34
<hr/>	
7 Annexes	37
Annexe 1 : Formations organisées depuis décembre 2019	38
Annexe 2 : Évaluation des formations	40

Abréviations et acronymes

ADB	Banque asiatique de développement (<i>Asian Development Bank</i>)
ATAF	Forum africain sur l'administration fiscale (<i>African Tax Administration Forum</i>)
BAD	Banque africaine de développement
BEPS	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (<i>Base Erosion and Profit Shifting</i>)
Commission de l'UA	Commission de l'Union africaine
EAR	Échange automatique de renseignements en matière fiscale
ER	Échange de renseignements
ERD	Échange de renseignements sur demande
FFI	Flux financiers illicites
FTA	Forum sur l'administration fiscale (<i>Forum on Tax Administration</i>)
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GSI	Gestion de la sécurité de l'information
IDB	Banque interaméricaine de développement (<i>Inter-American Development Bank</i>)
IOTA	Organisation intra-européenne des administrations fiscales (<i>Intra-European Organisation of Tax Administration</i>)
MAAC	Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (<i>Convention on mutual administrative assistance in tax matters</i>)
NCD-MCAA	Accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (<i>Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic</i>)
PITAA	Association des administrateurs fiscaux du Pacifique (<i>Pacific Islands Tax Administrators Association</i>)

Résumé

Le rapport 2021 sur le renforcement des capacités présente les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation du Forum mondial réalisées en 2020. Ce rapport détaille les activités d'assistance technique et de formation fournies dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les activités de renforcement des capacités concernent à la fois les normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements financiers à des fins fiscales.

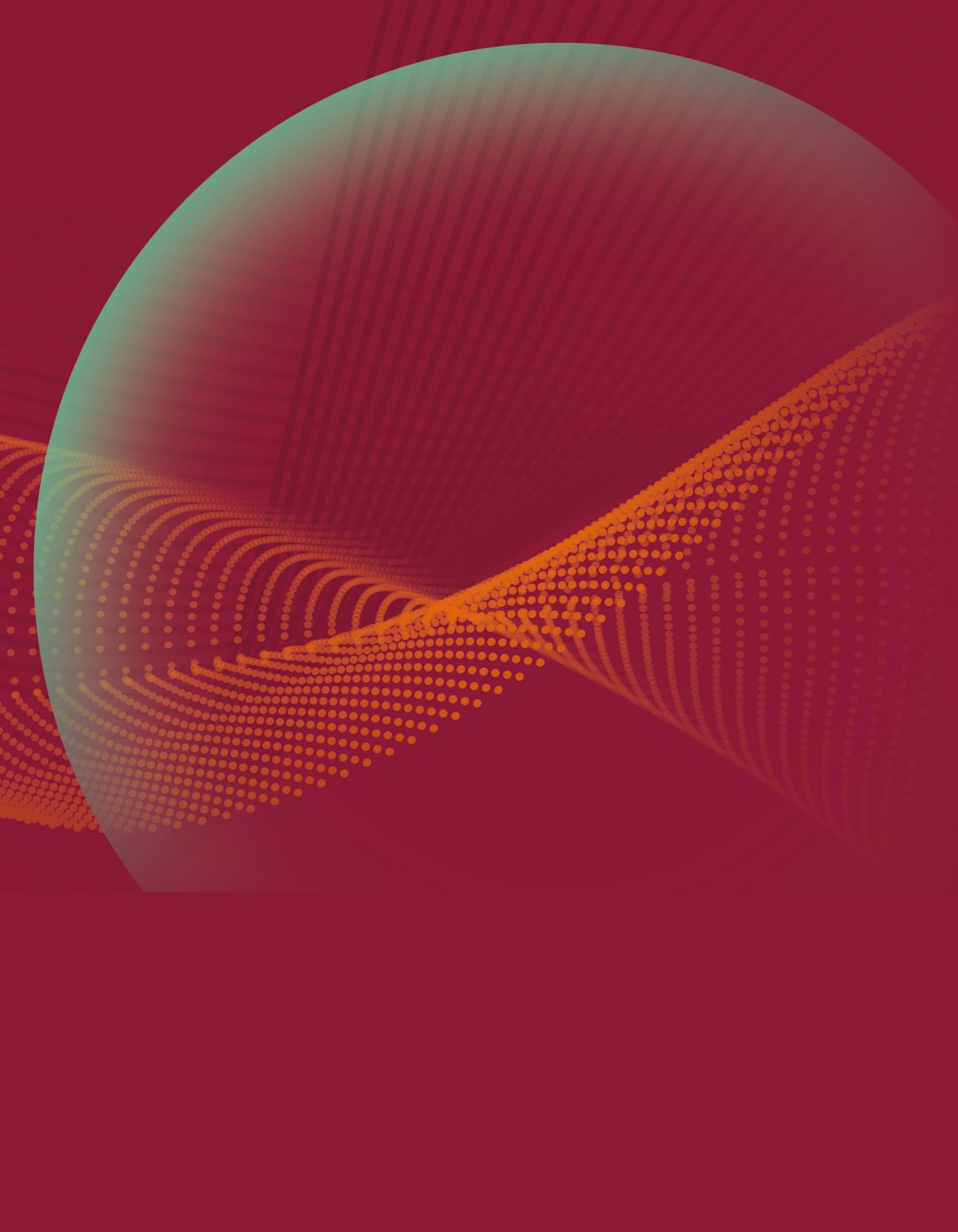
En réponse aux défis imposés par la pandémie, le Forum mondial a mis en place un plan d'action pour répondre au mieux aux besoins d'assistance et de soutien de ses membres, en particulier les pays et territoires en développement, dans un contexte de demande accrue. Des moyens d'assistance novateurs se sont développés à travers l'usage de nouvelles technologies et de nouveaux outils qui ont renforcé l'assistance disponible. Pour atteindre cet objectif, des synergies ont été réalisées entre les différentes activités de renforcement des capacités.

Parallèlement, l'implication des membres a continué, avec de nouveaux engagements en faveur des normes de transparence fiscale, malgré l'impossibilité de rencontrer les décideurs sur le terrain. De nouvelles juridictions ont signé et ratifié la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, se sont engagées à échanger automatiquement des renseignements à une date précise et ont rejoint des initiatives régionales (Initiative Afrique et Déclaration de Punta del Este).

La mise en œuvre effective et l'utilisation pratique des normes d'échange de renseignements se sont poursuivies en 2020 malgré des retards dus aux mesures de confinement. L'assistance à distance s'est concentrée spécifiquement sur l'amélioration des cadres juridiques nationaux à travers des conseils en matière de législation et de politique.

Les trois objectifs de haut niveau du programme de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial (engagement des membres, mise en œuvre effective et utilisation en pratique des normes) visent à garantir que de plus en plus de juridictions en développement puissent bénéficier de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales pour lutter contre l'évasion fiscale et augmenter leurs recettes fiscales.

Le programme de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial atteindra le cap des dix ans en 2021. Il est temps de faire le bilan de ce qui a été accompli et de revoir la stratégie pour l'avenir, l'objectif principal étant d'améliorer l'efficacité du soutien apporté aux membres, en tenant compte de leur diversité et de leurs besoins spécifiques, des ressources disponibles et de l'impact des actions sur le terrain.



Introduction

Bien que l'ampleur de la crise de COVID-19 varie en fonction des pays, et que les membres du Forum mondial soient touchés de différentes manières, ce défi est véritablement mondial en soi. Le Secrétariat du Forum mondial s'est efforcé de déterminer la meilleure façon de continuer à soutenir au mieux les juridictions en ces temps difficiles.

La pandémie a constitué un défi en matière de renforcement des capacités, en particulier en raison de la suspension des activités d'assistance sur place. Les formations, les réunions de haut niveau, les visites destinées à préparer les juridictions à l'évaluation par les pairs et l'assistance en matière de gestion de la sécurité de l'information (GSI) et de protection des données ont été affectées. La capacité des juridictions à participer à de telles activités a également diminué en raison de leur besoin de se concentrer sur d'autres priorités émergentes et des difficultés à travailler à distance.

Néanmoins, la demande d'assistance des membres du Forum mondial a grandi. Les juridictions élaborent des stratégies post-pandémie pour la consolidation fiscale, qui incluront certainement la lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites (FFI). Avec la transparence fiscale devenant un élément important de la reprise, les agents fiscaux sont de plus en plus en demande de formations. Plus généralement, les juridictions sont désireuses de continuer à respecter leurs engagements en vue des prochaines évaluations par les pairs sur l'échange de renseignements sur demande (ERD) et l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR).

Dans ce contexte, le Secrétariat a mis en place un Plan d'action COVID-19 ambitieux pour assurer la continuité de son assistance et saisir cette opportunité pour réfléchir et innover. Le soutien sur le terrain n'ayant pu être fourni à partir de mars 2020, le Secrétariat a accéléré le développement de nouveaux outils pour continuer à aider ses juridictions membres. Une assistance concernant le cadre juridique et la GSI a été fournie par le biais d'une assistance à distance, de formations virtuelles et de vidéoconférences. Afin de soutenir l'assistance à distance et, plus généralement, renforcer son offre d'assistance technique, le Secrétariat a mis au point plusieurs modules d'apprentissage en ligne et des boîtes à outils.

Ce Plan d'action pour le renforcement des capacités a déjà donné des résultats positifs. Le Secrétariat a réussi à assurer la continuité de ses activités de renforcement des capacités, mais aussi à accroître son soutien aux juridictions.

- Plus de 4 200 fonctionnaires de 155 juridictions et de 9 organisations internationales ont été formés dans le cadre de 26 formations organisées en 2020, dont 23 étaient virtuelles. Ces formations virtuelles ont été couronnées de succès et les retours des participants ont été très positifs. Elles ont permis une plus large participation, atteignant des agents qui, autrement, n'auraient pas eu l'occasion de participer.
- Près de 3 400 fonctionnaires ont suivi les cours en ligne développés par le Forum mondial, y compris ceux sur les bénéficiaires effectifs et l'ERD publiés cette année.
- Trois nouvelles boîtes à outils ont été publiées.
- 70 juridictions ont bénéficié des activités d'assistance technique.

Au niveau mondial, les pays en développement ont identifié au moins 29 milliards d'euros depuis 2009 grâce aux programmes de divulgation volontaire et aux enquêtes fiscales en lien avec l'étranger.

Les sections suivantes donnent un aperçu des activités de renforcement des capacités menées par le Forum mondial en 2020.

1 | Plan d'action COVID-19 pour le renforcement des capacités

La pandémie de COVID-19 a constitué un défi pour les juridictions membres et représenté un tournant pour les activités de renforcement des capacités. Pour répondre aux demandes de soutien et préparer la reprise, le Secrétariat du Forum mondial a mis en œuvre un Plan d'action axé sur l'assistance à distance, les réunions et les formations virtuelles ainsi que de nouveaux outils pour affiner l'assistance fournie. Ces actions ont créé des synergies et permis d'apporter un soutien global dans tous les domaines de travail.



DÉFIS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

En raison de la pandémie, les juridictions membres, en particulier celles en développement, ont été confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des normes d'échange de renseignements (ER). Plusieurs juridictions ont été impactées par des retards dans les processus parlementaires et d'approbation de législations, ainsi que des perturbations dans le fonctionnement de l'administration fiscale et des autres institutions concernées en raison de mesures de confinement, de contraintes budgétaires et de l'émergence de nouvelles priorités.

La pandémie a également affecté l'exécution du programme de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial. L'interdiction de voyager et la généralisation du télétravail ont mis au défi l'exécution de certaines activités essentielles d'assistance technique. Les visites sur le terrain permettant de simuler une évaluation, pourtant essentielles à la préparation des évaluations par les pairs de l'ERD et des évaluations de la confidentialité et de la protection des données préalables à l'EAR n'ont plus été possibles depuis mars 2020. En outre, les formations en personne et toutes les activités sur le terrain ont été annulées. Enfin, l'implication des hauts fonctionnaires et des décideurs politiques s'est avérée beaucoup plus difficile.

Néanmoins, les activités de renforcement des capacités ont été menées de manière intensive en 2020, grâce à de nouvelles technologies et au développement de nouveaux outils. La demande de soutien a été particulièrement forte, car les juridictions ont tenu à respecter leur engagement à mettre en œuvre les normes en matière de transparence et d'ER.

DES MOYENS NOVATEURS POUR MENER LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Un plan d'action a été conçu et mis en œuvre pour fournir aux juridictions membres l'assistance et le soutien dont elles ont besoin. La manière dont les activités de renforcement des capacités étaient auparavant menées a dû être réinventée et des solutions innovantes ont été testées pour assurer l'assistance des membres et les soutenir de la meilleure manière possible en ces temps difficiles.

- **Une assistance technique spécifique a été fournie à distance par le biais d'une assistance du bureau et de vidéoconférences.** La communication avec les membres a été préservée grâce aux nouvelles technologies, et plusieurs plateformes sont utilisées quotidiennement pour s'adapter aux habitudes ou aux limites des membres.
- **Les formations sont devenues virtuelles.** Des formations virtuelles sur tous les domaines pertinents en matière de transparence et d'ER ont été organisées avec du matériel spécifique développé pour ce format particulier.
- **L'accélération du développement de nouveaux outils tels que les cours en ligne et les boîtes à outils** a constitué un axe essentiel du plan d'action.

Le travail de renforcement des capacités du Secrétariat s'est principalement concentré sur le cadre juridique pour préparer les évaluations par les pairs, mettre en œuvre les exigences en matière de renseignements sur les bénéficiaires effectifs et soutenir la mise en place de la législation relative à l'EAR. En s'appuyant sur les synergies des différents outils, cette assistance à distance renforcera à terme le travail sur le terrain lorsqu'il reprendra.

Formations virtuelles

Les formations sont essentielles pour sensibiliser et renforcer les capacités des ministères des finances, des administrations fiscales et d'autres acteurs. Elles soutiennent les réformes juridiques et opérationnelles nécessaires pour garantir des échanges de renseignements transparents et effectifs, et renforcent les capacités des autorités compétentes et des inspecteurs fiscaux afin qu'ils puissent utiliser

1. Plan d'action COVID-19

au mieux les normes et garantir la mobilisation des ressources intérieures. Entre décembre 2019 et mars 2020, trois formations physiques ont été suivies par 160 fonctionnaires.

Les mesures sanitaires liées à la pandémie ont naturellement entraîné le recours à des formations virtuelles. Celles-ci ont permis au Secrétariat de répondre au souhait des fonctionnaires d'améliorer leurs compétences pendant le confinement mais aussi d'atteindre ceux qui n'auraient pas eu la possibilité de participer autrement.

Les formations virtuelles ont eu un impact sans précédent, avec plus de 4 150 fonctionnaires formés dans le cadre de 23 événements, qu'ils soient régionaux (16) ou nationaux (7). De nombreux sujets liés à la transparence et à l'ER ont été couverts, avec un accent particulier mis sur les bénéficiaires effectifs. Huit événements y ont été dédiés, auxquels ont participé près de 2 000 fonctionnaires (voir Annexe 1).

Dans l'ensemble, les formations virtuelles ont été évaluées positivement et elles continueront à faire partie intégrante de l'offre de renforcement des capacités du Secrétariat. Parallèlement au déploiement des formations virtuelles, des actions ont été entreprises pour suivre et évaluer leur efficacité (voir Annexe 2 et les images ci-dessous). Les principales conclusions sont les suivantes :

- **Les formations virtuelles demandent beaucoup de ressources humaines.** Elles nécessitent la gestion d'un grand nombre de participants pour assurer une prestation sans heurts et sécurisée. En outre, le contenu de la formation doit être adapté à ce format, et un nouveau contenu a dû être développé pour assurer une bonne interaction entre les formateurs et les participants, mais aussi entre participants.
- **Les nouvelles technologies dans lesquelles le Secrétariat a investi ont garanti un bon niveau de participation de la plupart des participants** avec des perturbations ou des problèmes de connectivité limités, y compris de la part des juridictions les moins développées.
- **Les formations virtuelles sont un bon complément aux formations physiques.** Toutefois, elles présentent certaines limites (par exemple pour le travail en groupe) et ne sont pas destinées à remplacer les formations physiques.
- **Les participants ont été très satisfaits du contenu et de l'organisation des formations virtuelles dispensées.** Le taux moyen de satisfaction a atteint 4,4 sur 5, et les participants ont indiqué que leur niveau de connaissance était passé de 2,8 à 4,1 points sur 5 avant et après ces formations. Des axes d'amélioration ont été identifiés, incluant le temps insuffisant alloué, les problèmes de connectivité et le souhait de certains participants de bénéficier d'une formation de suivi en personne. Le Secrétariat s'efforcera d'améliorer en permanence la qualité de ses formations virtuelles.

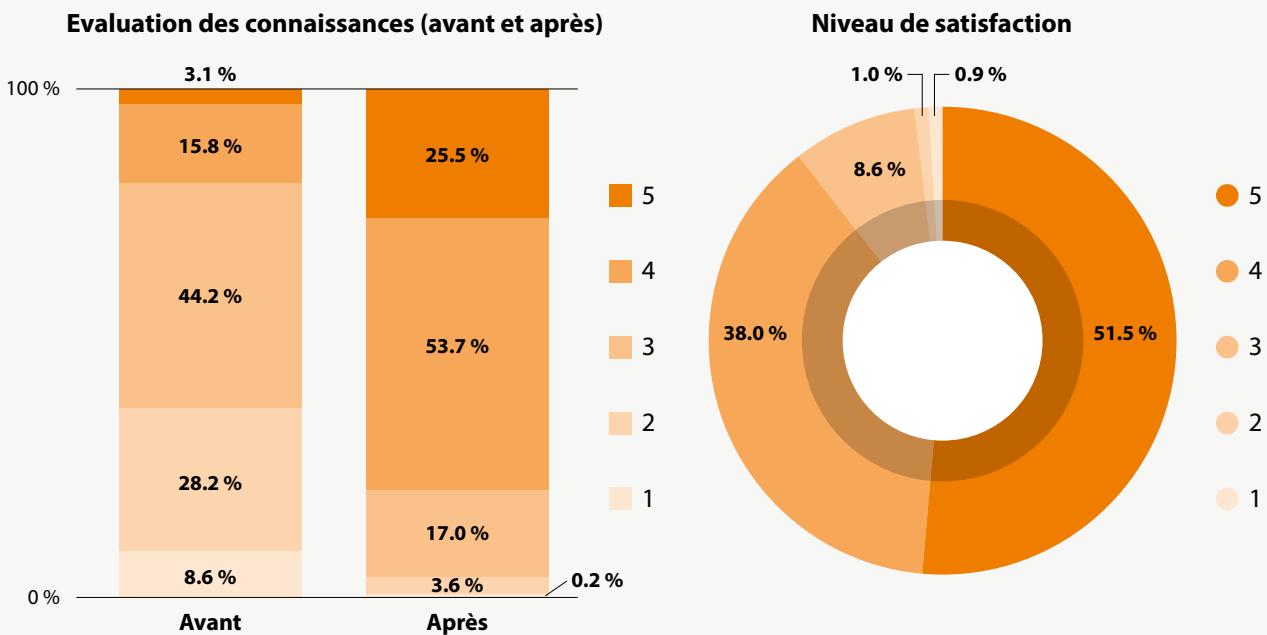
Dans l'ensemble, les formations virtuelles ont été évaluées positivement et elles continueront à faire partie intégrante de l'offre de renforcement des capacités du Secrétariat.

Développement de cours en ligne

Suivis par près de 3 400 fonctionnaires, les cours en ligne sont une grande réussite. Le Secrétariat et le Programme des relations internationales du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE collaborent depuis 2019 pour développer ces cours en ligne.

Près de 2 500 fonctionnaires ont suivi le module d'apprentissage sur le Forum mondial depuis son lancement en avril 2019.¹ Les participants sont invités à suivre ce cours avant d'assister à une formation en personne.

1. Ce module d'apprentissage en ligne est disponible en anglais, français et espagnol.



Deux nouveaux cours en ligne ont été lancés en 2020.² Préparé avec la Banque asiatique de développement (ADB), un cours sur les bénéficiaires effectifs a été mis à disposition en juillet 2020 et a déjà été suivi par plus de 650 fonctionnaires. Une formation en ligne sur l'ERD dédiée aux contrôleur fiscaux et aux unités d'ER a été publiée en octobre 2020, et 240 fonctionnaires l'ont suivie jusqu'à présent.

Cet ensemble de matériel sera complété par d'autres cours en ligne en 2021, dont un cours sur l'EAR.

Nouvelles boîtes à outils

L'élaboration de boîtes à outils est une activité essentielle de l'unité du Secrétariat du Forum mondial en charge du renforcement des capacités.³ La publication du Guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif⁴ en mars 2019 par le Forum mondial et la Banque interaméricaine de développement (IDB) a constitué une réalisation majeure que tous les membres du Forum mondial ont saluée.

Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) a été publiée en juillet 2020 pour aider à la mise en place d'un réseau d'ER suffisamment vaste qui est essentielle pour de nombreux pays en développement.⁵ Cette boîte à outils décrit les avantages de l'adhésion à la MAAC, qui fournit une base juridique multilatérale pour l'ER avec 141 juridictions à ce jour. Elle offre également un aperçu de ses principales dispositions, de ses relations avec d'autres traités et instruments juridiques, ainsi qu'un guide étape par étape pour devenir Partie, de la phase de préparation à la signature et au dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

2. Ces deux cours en ligne sont disponibles en anglais. Les versions française et espagnole sont prévues pour début 2021.

3. Toutes les boîtes à outils du Forum mondial sont disponibles en anglais, en français et en espagnol sur notre site : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/publications-et-documents.htm>.

4. Secrétariat du Forum mondial et BID (2019), Guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif, disponible à l'adresse <http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/manuel-beneficiaire-effectif.pdf>

5. La boîte à outils a été préparée avec le soutien du Secrétariat de l'Organisation de coordination de la Convention et de la Direction des affaires juridiques de l'OCDE. Secrétariat du Forum mondial (2020), Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, disponible à l'adresse https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit_fr.pdf

1. Plan d'action COVID-19



Ces boîtes à outils fournissent des informations de base et des solutions pratiques aux membres, et en particulier aux juridictions en développement qui ont l'intention de créer une unité d'ER et/ou de s'engager dans l'EAR. D'autres boîtes à outils seront développées en 2021.

Le respect des exigences de confidentialité et de GSI est une condition préalable à l'EAR. Le 1er décembre 2020, la **boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information**⁶ a été publiée afin que davantage de pays en développement puissent bénéficier de l'EAR. Elle fournit des conseils détaillés sur la mise en œuvre des éléments constitutifs d'un cadre juridique et de GSI qui respecte les normes ou les bonnes pratiques internationalement reconnues, comme l'exige la norme d'EAR, et garantit la confidentialité des renseignements échangés. Cette boîte à outils fournit également des conseils sur la mise en place de processus efficaces pour traiter les éventuelles violations de confidentialité.

Une boîte à outils sur la Mise en place et la gestion d'une unité d'échange de renseignements efficace.⁷ a été publiée le 14 décembre avec le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF). Il a pour objectif d'aider les juridictions à établir ou à améliorer leur unité en charge des opérations d'ER. Elle souligne les implications politiques et met à disposition des lignes directrices pour la mise en place et une gestion effective d'une unité d'ER de façon à améliorer la coopération entre administrations fiscales et mieux lutter contre l'évasion fiscale.

Fort de ces succès, le **Secrétariat du Forum mondial travaille actuellement** sur une mise à jour du manuel de travail sur l'ER du Forum mondial et du Groupe de la Banque mondiale (GBM) qui sera publiée début 2021.

Ces boîtes à outils fournissent des informations de base et des solutions pratiques aux membres, et en particulier aux juridictions en développement qui ont l'intention de créer une unité d'ER et/ou de s'engager dans l'EAR. D'autres boîtes à outils seront développées en 2021.

PRÉPARER L'AVENIR ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES SYNERGIES

Toutes les actions incluses dans le **Plan d'action COVID-19** et développées pendant cette période particulière ont été conçues pour faciliter une assistance efficace sur le terrain lorsque la situation permettra des rencontres en personne. Le travail d'assistance technique à distance effectué au cours de cette période sera complété par une assistance spécifique sur le terrain qui s'appuiera, notamment, sur les boîtes à outils développées.

En outre, le **Secrétariat élabore et met en œuvre une approche globale de renforcement des capacités couvrant tous les aspects de la sensibilisation à la mise en œuvre pratique**. Le développement des modules d'apprentissage en ligne, des formations régionales et des boîtes à outils favorise la compréhension et l'appropriation des aspects clés des normes en matière de transparence et d'ER, tandis qu'une assistance technique sur mesure et des formations ciblées spécifiques à chaque pays soutiennent une mise en œuvre effective.

6. Secrétariat du Forum mondial (2020), Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information, disponible à partir de mars 2021 à l'adresse <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/publications-et-documents.htm>

7. Secrétariat du Forum mondial (2020), Mise en place et gestion d'une unité d'échange de renseignements efficace, disponible à partir de février 2021 à l'adresse <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/publications-et-documents.htm>

Cette approche a été suivie en 2020 en mettant **l'accent sur la mise en œuvre des exigences en matière de renseignements sur les bénéficiaires effectifs**. Outre la promotion du Guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif et l'invitation adressée aux fonctionnaires à suivre le cours en ligne associé, des formations régionales ont été organisées pour faciliter le partage d'expérience et l'interaction sur les différentes manières possibles de mettre en œuvre un cadre solide afin d'assurer la disponibilité et l'accès aux renseignements sur les bénéficiaires effectifs. Ces activités ont permis de faire avancer le débat politique et ont été suivies d'une assistance technique sur le cadre juridique ou opérationnel, mais aussi d'une formation ciblée spécifique aux juridictions pour soutenir la mise en œuvre pratique (par exemple, formation des fonctionnaires du Registre en charge des renseignements sur les bénéficiaires effectifs).

Avec un niveau de satisfaction du programme de renforcement des capacités évalué à 4,4 sur 5, le Secrétariat du Forum mondial poursuivra cette approche avec l'objectif d'offrir en permanence le meilleur service.

GARANTIR L'ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES

La pandémie actuelle de COVID-19 ne tient pas compte du genre et a exacerbé les inégalités sociales et économiques préexistantes entre hommes et femmes. Le Secrétariat a en conséquence intégré les considérations d'égalité des sexes dans ses activités de renforcement des capacités. L'éducation et le développement des compétences faisant partie de la solution pour réduire les écarts hommes-femmes à long terme, le Secrétariat a commencé à surveiller l'équilibre hommes-femmes dans ses formations. **En 2020, plus de la moitié des participants étaient des femmes**.

Si le pourcentage de femmes est supérieur à celui des hommes dans presque toutes les régions, des progrès sont nécessaires en Afrique où le taux moyen de participation des femmes est 34 %. Ce faible taux de participation est dû à un séminaire spécifique où la participation des femmes était exceptionnellement faible. En dehors de ce séminaire, l'équilibre hommes-femmes a été atteint au cours des autres séminaires visant des fonctionnaires de pays d'Afrique (49,6 % de femmes).

Le Secrétariat continuera à suivre cette évolution et à promouvoir la parité hommes-femmes.



Région	Taux de participation de femmes
Afrique	34 %
Asie-Pacifique	54 %
Europe	55 %
Amérique latine & Caraïbes	61 %
Non spécifique/Ouvert à tous	61 %
Moyenne	51 %

L'éducation et le développement des compétences faisant partie de la solution pour réduire les écarts hommes-femmes à long terme, le Secrétariat a commencé à surveiller l'équilibre hommes-femmes dans ses formations.

2 | Maintenir le soutien politique

La dynamique du 10e anniversaire du Forum mondial a marqué la fin de l'année 2019 avec des engagements politiques accrus. Au début de la crise de COVID-19, les gouvernements ont dû se concentrer sur la lutte contre la propagation de la pandémie et s'attaquer à ses conséquences immédiates, mais la lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites constitue un élément important des stratégies post-pandémie visant à mobiliser les ressources fiscales pour soutenir la reprise.



DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS ENVERS LE PROGRAMME DE TRANSPARENCE FISCALE

Malgré la pandémie, le Secrétariat du Forum mondial a maintenu de fortes interactions avec les hauts fonctionnaires et les décideurs du monde entier afin de rester sur la lancée de 2019. Par le biais de réunions virtuelles avec les ministres et les chefs d'administration fiscale, le Secrétariat a promu les normes en matière de transparence et d'ER, a fourni des informations sur les travaux du Forum mondial, a informé sur les avantages et les obligations liés au statut de membre et a soutenu les réformes nationales.

Au lendemain de la réunion plénière des 10 ans, le niveau d'engagement en faveur du programme de transparence et d'ER ainsi que l'engagement politique sont restés forts.

Ces engagements se sont traduits par :

- **Une augmentation du nombre de membres du Forum mondial**, trois nouveaux pays (le Mali, les Palaos et le Viet Nam) rejoignant le Forum mondial en 2020 – soit 161 membres ;
- **Une augmentation du nombre de participants à la MAAC**, avec 11 pays signataires de la MAAC¹ et 8 juridictions l'ayant ratifiée², soit un total de 141 juridictions participantes ;
- **Une augmentation des engagements en matière d'échange automatique de renseignements (EAR)**, le Maroc et le Kenya s'étant engagés à commencer les échanges en 2022 et la Géorgie en 2023, soit 115 juridictions engagées à échanger des renseignements avant septembre 2023.

“ Le Viet Nam a reçu le soutien du Forum Mondial depuis 2017 après son accession au Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) qui a renforcé notre capacité à coopérer avec des autorités fiscales partenaires à travers le monde, en particulier au sein du Groupe d'étude et de recherche sur les administrations fiscales asiatiques (SGATAR), de l'ASEAN, et de l'APEC. En 2019, le Viet Nam a franchi un pas important en rejoignant le Forum mondial, réaffirmant ainsi notre engagement eu égard aux normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements en matière fiscale et ouvrant la voie à une signature de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Nous avons pu compter sur les conseils techniques et le soutien continu de l'équipe du Forum mondial au cours de ce processus, et nous espérons continuer à travailler avec eux dans le futur. ”

M. Cao Anh Tuan, Directeur général de la Direction générale de la fiscalité, Ministère des Finances, Viet Nam

UN NOUVEL ÉLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA TRANSPARENCE FISCALE

Au-delà des engagements pris au niveau des juridictions, le dynamisme des initiatives régionales soutenues par le Secrétariat du Forum mondial et d'autres partenaires de développement témoigne de l'élan positif en faveur de la transparence et de l'ER en tant qu'outil de lutte contre l'évasion fiscale et d'autres FFI.

L'Initiative Afrique renouvelée pour 2021-2023

Le programme de transparence fiscale est resté une priorité élevée sur le continent africain, comme le montrent les progrès substantiels réalisés par les membres africains dans le cadre de l'Initiative Afrique en ce qui concerne la mise en œuvre et l'utilisation effective des normes en matière de transparence fiscale.

1. Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cabo Verde, Eswatini, Jordanie, Mongolie, Namibie, Oman, Togo et Thaïlande.

2. Arménie, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Kenya, Mongolie, Monténégro et Oman.

2. Maintenir le soutien politique

Ces progrès ont été présentés dans la publication annuelle de l'Initiative Afrique, le rapport sur la transparence fiscale en Afrique 2020³, qui a été dévoilé lors d'un événement virtuel de haut niveau le 25 juin 2020.⁴ Cette publication conjointe du Forum mondial, de la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA) et l'ATAF présente les progrès substantiels réalisés par les pays africains au fil des ans.

Grâce aux **deux piliers de l'Initiative**, (i) la sensibilisation et l'engagement politique en Afrique et (ii) le développement des capacités, les pays africains mettent en place le cadre nécessaire pour bénéficier de la transparence fiscale et de l'ER afin de s'attaquer aux FFI et d'augmenter les recettes fiscales.

Malgré la pandémie, le programme de transparence fiscale progresse sur le continent.

- **Plus de pays africains participent à l'Initiative Afrique**, avec deux nouveaux membres (la Namibie et le Mali), ce qui porte le total à 32.⁵
- **Un partenariat solide avec la Commission de l'UA**, qui promeut l'importance de l'Initiative pour faire progresser la transparence fiscale en Afrique afin de lutter contre les FFI et d'accroître la mobilisation des ressources intérieures.
- **Une augmentation du soutien à la Déclaration de Yaoundé⁶**, qui est un appel à un programme africain de lutte contre l'évasion fiscale et les FFI en provenance d'Afrique par la transparence fiscale et l'ER. Elle est désormais soutenue par 30 pays africains après l'approbation récente des ministres des finances du Cabo Verde, de Djibouti, de l'Égypte, d'Eswatini et du Kenya, et par la Commission de l'UA.

L'Union africaine est engagée à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'Initiative Afrique sur la transparence fiscale et à maintenir les discussions à un niveau politique élevé afin de garantir que tous les États membres adhèrent à l'Initiative. L'Union veillera également à ce que les États membres donnent la priorité à la mobilisation des ressources nationales en améliorant la bonne gouvernance et en renforçant la transparence fiscale entre les juridictions.

L'Union africaine ne ménagera aucun effort pour travailler avec les décideurs politiques et les administrations fiscales de ses États membres, le Forum mondial et les partenaires au développement afin d'assurer le financement durable de son développement.

Prof. Victor Harison, Commissaire aux Affaires économiques, Commission de l'Union africaine



3. Transparency fiscale en Afrique 2020 est une publication conjointe du Forum mondial, de la Commission de l'UA et de l'ATAF disponible sur <http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Transparence-Fiscale-en-Afrique-2020.pdf>

4. Le rapport devait être lancé au cours du premier trimestre 2020 lors de deux événements de haut niveau : la réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances en mars et la 8e réunion de l'Initiative pour l'Afrique en avril. Malheureusement, les deux réunions ont été annulées en raison de la pandémie de Covid-19.

5. Les membres de l'Initiative pour l'Afrique sont les suivants : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Gabon, Ghana, Guinée, Maurice, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Tchad, Togo et Tunisie.

6. La Déclaration de Yaoundé a été adoptée lors de la 10e réunion plénière du Forum mondial qui s'est tenue à Yaoundé, au Cameroun, du 15 au 17 novembre 2017. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/Declaration-de-Yaounde-avec-Signataires.pdf>



Le Forum mondial s'est rendu au siège de la Banque africaine de développement à Abidjan, Côte d'Ivoire, les 3 et 4 février 2020, pour discuter du programme de transparence fiscale en Afrique.

En 2020, les activités de renforcement des capacités prévues dans le cadre de l'initiative Afrique se sont intensifiées.

- **Une augmentation des programmes d'assistance technique en Afrique** avec 31 pays africains bénéficiant d'un programme d'accompagnement complet (15) ou d'une assistance sur mesure (16) (voir section 3).
- **Une augmentation significative des formations**, avec 12 formations organisées dont la plupart ont été dispensées virtuellement (10). Ces formations ont été suivies par près de 1 300 fonctionnaires (plus qu'au cours de la période 2015-2019).
- **Une progression de la mise en œuvre de l'EAR** avec le Nigéria commençant ses premiers échanges en 2020 et rejoignant ainsi les quatre autres pays africains⁷ ayant déjà mis en œuvre l'EAR. En outre, le Kenya et le Maroc se sont engagés à les rejoindre en 2022, tandis que cinq autres juridictions africaines⁸ bénéficient d'une assistance pour déterminer un calendrier pratique pour la mise en œuvre de la norme d'EAR.

Principaux impacts de l'Initiative :

- **Expansion significative des réseaux d'ER au sein des pays africains** : près de 3 700 relations bilatérales en place fin 2020, contre 3 262 en 2019 et 913 en 2014. Cette progression est principalement due au nombre de pays africains participant à la MAAC (passé de 7 en 2014 à 21 fin 2020).
- **Une augmentation notable de l'utilisation de l'infrastructure d'ER** : le nombre de demandes de renseignements envoyées par les pays africains a atteint 336 en 2019, contre 38 en 2014.
- **480 millions d'euros de revenus supplémentaires identifiés** entre 2014 et 2019 grâce à l'ERD (160 millions d'euros identifiés par 8 pays africains⁹) et aux programmes de divulgation volontaire antérieurs aux premiers EAR (320 millions d'euros récupérés par le Nigéria et l'Afrique du Sud).

Le mandat de l'Initiative Afrique a été renouvelé pour la période 2021-2023 lors de sa 8^e réunion, qui s'est tenue virtuellement du 30 septembre au 2 octobre 2020. Les 150 participants de 27 pays africains et de 20 organisations ont reconnu les réalisations de l'Initiative et ont ouvert la voie à ce nouveau mandat de trois ans, à une gouvernance restructurée et à un ensemble d'objectifs clairs pour les activités

7. Les Seychelles et l'Afrique du Sud ont commencé les échanges en 2017, Maurice en 2018 et le Ghana en 2019.

8. Cameroun, Kenya, Ouganda, Sénégal et Tunisie.

9. Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Ouganda, Sénégal, Togo, Tunisie.

480 millions d'euros de revenus supplémentaires identifiés entre 2014 et 2019 grâce à l'ERD.

2. Maintenir le soutien politique

de renforcement des capacités. En 2021, l'Initiative sera présidée par M. Githii Mburu, Commissaire général de l'Administration fiscale du Kenya (Kenya Revenue Authority), alors que M. Edward Kieswetter, Commissaire de l'Administration fiscale l'Afrique du Sud (South African Revenue Service), sera son vice-président.

Plan de travail 2021-2023 pour l'Initiative pour l'Amérique latine

En Amérique latine, des progrès significatifs ont été réalisés dans le sillage de la Déclaration historique de Punta del Este en 2018¹⁰ pour lutter contre l'évasion fiscale, la corruption et d'autres crimes financiers grâce à une meilleure coopération fiscale internationale.

- **Un soutien accru à la Déclaration de Punta del Este**, avec cinq pays¹¹ l'ayant approuvée depuis novembre 2019, ce qui porte à 13 le nombre de signataires.¹²

- **Une collaboration et un partenariat renforcés avec les partenaires du développement**, à savoir le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), IDB et le GBM, afin de faire progresser le programme de transparence fiscale dans la région et de faciliter la mise en œuvre des engagements des pays d'Amérique latine.

Ce réseau en pleine expansion assure une collaboration et un engagement régionaux accrus, sensibilise à l'importance de l'ER et renforce l'impact global de la transparence fiscale en Amérique latine.

Le renforcement des capacités dans les pays d'Amérique latine est un objectif clé de l'initiative et de ses soutiens. L'année 2020 a été marquée par une assistance technique et des formations intenses dans la région.

- **Un nombre sans précédent de 1 100 fonctionnaires a été formé**, y compris dans le cadre de trois formations virtuelles régionales.
- **Dix pays d'Amérique latine ont reçu une assistance technique** pour mettre en œuvre et utiliser efficacement les normes d'ER par le biais de trois programmes d'accompagnement¹³ et de sept activités d'assistance sur mesure¹⁴.

En novembre 2020, une étape importante a été franchie en vue de mettre en œuvre les engagements pris à Punta del Este. La 3^e réunion de la Déclaration de Punta del Este, qui s'est tenue de manière virtuelle¹⁵, a été l'occasion de définir les travaux et les activités de renforcement des capacités pour la période 2021-2023. Les 80 délégués des 13 signataires, 2 observateurs (El Salvador et Mexique) et 8 organisations partenaires ont réitéré leur engagement en faveur de la transparence fiscale et de l'ER. Ils ont partagé leurs expériences et les solutions adoptées pour mettre en œuvre les normes en matière d'ER. Ils ont également approuvé un plan de travail ambitieux et une nouvelle gouvernance pour l'Initiative afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration au cours des trois prochaines années.



Le renforcement des capacités dans les pays d'Amérique latine est un objectif clé de l'initiative et de ses soutiens.

L'année 2020 a été marquée par une assistance technique et des formations intenses dans la région.

10. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/punta-del-este-declaration.htm>

11. Le Brésil, le Costa Rica et la République dominicaine ont rejoint la Déclaration fin 2019, tandis que le Guatemala et le Honduras l'ont approuvée en 2020.

12. Les signataires de la Déclaration de Punta Del Este sont l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay.

13. Équateur, Honduras et Paraguay.

14. Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Panama, Pérou et République dominicaine.

15. Cette réunion était initialement prévue en avril 2020, en marge de l'Assemblée générale du CIAT, mais a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

Une nouvelle initiative pour la région Pacifique

En octobre 2020, l'Initiative Pacifique a été lancée pour sensibiliser et améliorer la transparence fiscale au profit des îles du Pacifique en développement. Cette initiative conjointe du Forum mondial, de l'ADB, de l'Administration fiscale australienne (ATO), de l'OCDE, de l'Association des administrateurs fiscaux du Pacifique (PITAA), de l'Administration fiscale de Nouvelle-Zélande (NZ-IRD) et du GBM vise à soutenir ces juridictions en tenant compte de leur situation et de leurs besoins spécifiques.

Des activités de renforcement des capacités ont été menées dans la région afin de soutenir l'augmentation du nombre de membres (neuf membres du Pacifique avec l'adhésion des Palaos) et d'atteindre les non-membres de la région.

- Une assistance technique a été fournie aux Palaos et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée (programmes d'accompagnement), et à Vanuatu (assistance sur mesure).
- 75 fonctionnaires ont été formés, y compris dans le cadre de la formation spéciale organisée pour donner le coup d'envoi de l'Initiative Pacifique.



Le Forum mondial et l'administration fiscale et douanière de Sa Majesté (HMRC) du Royaume-Uni ont effectué une visite sur place au Caire du 2 au 5 mars 2020 afin d'aider l'Égypte à préparer son examen par les pairs évaluant sa conformité avec la norme internationale d'échange de renseignements sur demande.

3 | Mise en œuvre effective des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements

L'un des principaux objectifs du renforcement des capacités est de permettre la mise en œuvre effective des normes par les juridictions membres, en particulier les juridictions en développement, en fournissant des conseils en matière de politiques et de législation au niveau national, une assistance en matière de Gestion de la sécurité de l'information et d'autres activités d'assistance technique.

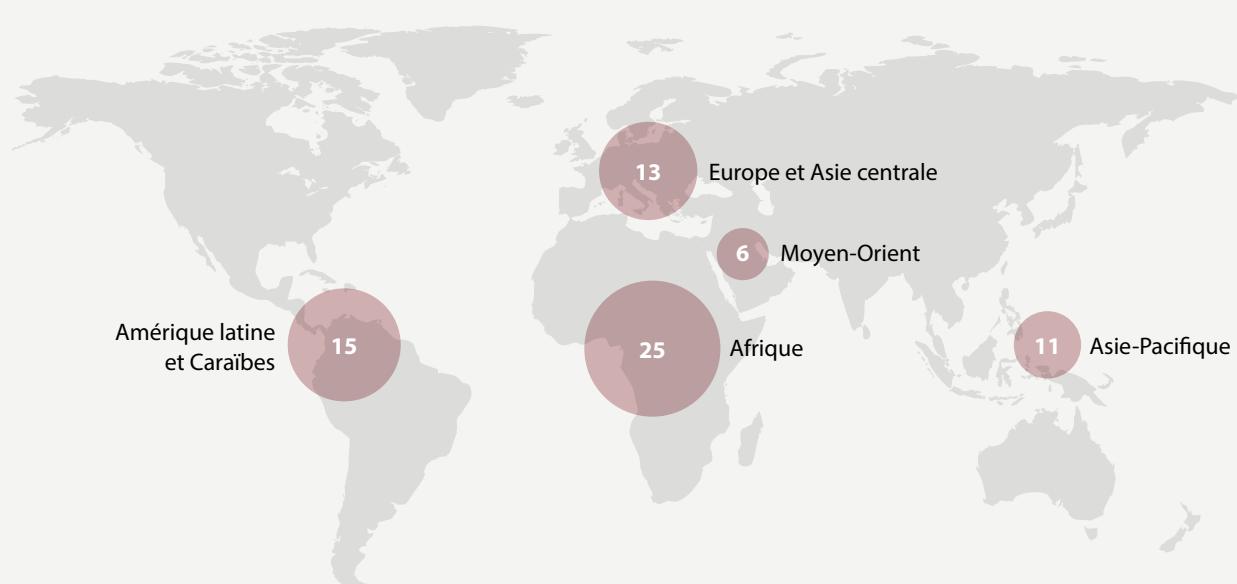


3. Mise en œuvre effective des normes internationales

70 JURIDICTIONS ASSISTÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES D'ER

La demande en matière d'assistance technique a considérablement augmenté au cours de l'année 2020. Les principaux moteurs ont été l'augmentation du nombre de membres au cours des dernières années, la préparation des examens par les pairs en matière d'ER, la mise en œuvre de réformes structurelles visant à accroître les ressources intérieures, en particulier la mise en œuvre de la norme d'EAR, et la volonté des juridictions membres de respecter leurs engagements envers le Forum mondial et d'autres organisations.

Nombre de juridictions actuellement soutenues par le Secrétariat du Forum mondial, par région
(Décembre 2020)



En 2020, 70 juridictions ont bénéficié de l'expertise du Secrétariat du Forum mondial. L'étendue et l'intensité du soutien technique fourni varient d'une juridiction à l'autre. La répartition géographique a été la suivante : Afrique (36 %), Amérique latine et Caraïbes (21 %), Europe (19 %), Asie-Pacifique (16 %), et Moyen-Orient (8 %).

- Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de 31 des 38 programmes complets de renforcement des capacités du Forum mondial (**programmes d'accompagnement**) qui ont été proposés aux nouveaux membres depuis 2015 (voir Encadré 1). La pandémie a rendu plus difficile le travail avec certains des bénéficiaires de ces programmes. Par exemple, alors que certains programmes ont été pré-lancés de manière virtuelle cette année (Namibie, Palau), le lancement des programmes de la Guinée et du Mali¹ a été reporté.
- Une assistance adaptée aux besoins spécifiques de 39 juridictions a été fournie, dont 34 juridictions en développement².

1. Les conditions de lancement du programme du Mali n'étaient pas réunies en raison des circonstances actuelles dans le pays.

2. L'assistance sur mesure fournie à cinq membres développés du Forum mondial n'a pas été financée par des contributions volontaires.

3. Mise en œuvre effective des normes internationales

ENCADRÉ 1. Les 38 programmes d'accompagnement du Forum mondial

Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Côte d'Ivoire, Djibouti, Équateur, Égypte, Eswatini, Groenland*, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, îles Féroé*, Jordanie, Koweït*, Liban, Madagascar, Maldives, Mali, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Namibie, Niger, Oman*, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Rwanda, Serbie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo et Viet Nam.

*L'assistance fournie à ces juridictions n'est pas financée par des contributions volontaires.

ADHÉSION À LA CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE EN MATIÈRE FISCALE

Avec 141 juridictions participantes, la MAAC est actuellement le plus grand instrument multilatéral visant à aider les pays à mieux appliquer leurs lois fiscales en fournissant un cadre juridique international pour l'assistance administrative transfrontalière en matière fiscale.

La boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, publiée cette année, améliorera considérablement l'assistance fournie aux juridictions qui souhaitent adhérer à la MAAC³. En effet, lorsqu'une juridiction adhère au Forum mondial, l'une des premières étapes du programme d'accompagnement est d'aider cette juridiction à devenir Partie à la MAAC, si elle le souhaite. Une assistance technique est fournie en collaboration avec l'Organe de coordination de la MAAC pour chaque étape du processus, de la demande pour devenir Partie au dépôt de l'instrument de ratification. Il s'agit, entre autres, d'aider à répondre au questionnaire sur la confidentialité fiscale et à combler les lacunes éventuelles à cet égard, ainsi qu'à rédiger les notifications, déclarations et réserves.

Une assistance continue a été fournie à 25 juridictions depuis novembre 2019 pour les aider avec leur demande d'adhésion à la MAAC et l'exigence de confidentialité qui y est liée (17), avec la signature de la MAAC (12), et avec le processus de ratification et la procédure de dépôt de l'instrument de ratification (6). En conséquence, **11 juridictions⁴ ont signé la MAAC et 8 juridictions⁵ ont déposé leur instrument de ratification en 2020**.

PLUS DE 50 JURIDICTIONS ASSISTÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME D'ERD

L'expertise du Secrétariat du Forum mondial a été largement mobilisée pour aider les juridictions à assurer la disponibilité, l'accès et l'échange transfrontalier des renseignements sur la propriété et des renseignements comptables et bancaires. Une assistance à distance a été fournie sur le cadre juridique et sa mise en œuvre dans la pratique, en mettant l'accent sur la transparence des renseignements sur les bénéficiaires effectifs. Les demandes d'assistance ont été principalement motivées par la préparation des examens par les pairs relatifs à l'ERD, la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'évaluation par les pairs relatifs à l'ERD et la préparation des demandes d'évaluation supplémentaire.

Au total, 52 juridictions ont reçu une assistance technique en matière d'ERD en 2020. La répartition est la suivante :

- **Une assistance en matière de cadre juridique a été fournie à 51 juridictions.** Le Secrétariat a analysé les lacunes juridiques, rédigé des rapports d'assistance technique relatif à l'ERD et formulé des recommandations aux juridictions qui avaient fourni une version préliminaire de leur questionnaire relatif à l'ERD. Une assistance a également été fournie sur la manière de répondre au questionnaire, ainsi que sur les propositions législatives.

3. Secrétariat du Forum mondial (2020), *Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale*, disponible à l'adresse http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit_fr.pdf

4. Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cabo Verde, Eswatini, Jordanie, Mongolie, Namibie, Oman, Togo et Thaïlande.

5. Arménie, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Kenya, Mongolie, Monténégro, Namibie et Oman.

3. Mise en œuvre effective des normes internationales



Le Forum mondial et la Banque mondiale ont effectué une mission d'assistance technique à Antananarivo du 20 au 24 janvier 2020 pour aider Madagascar à mettre en œuvre les normes internationales de transparence fiscale.

- Une assistance a été fournie à 33 juridictions afin de les aider à mettre en pratique leur cadre juridique national. Le Secrétariat a fourni des conseils sur les informations statistiques à préparer pour l'examen en matière d'ERD, sur le cadre de suivi et de supervision pour assurer la disponibilité des informations pertinentes et sur les procédures et les pouvoirs utilisés par l'autorité compétente pour accéder aux renseignements.
- 42 juridictions ont été soutenues dans la mise en œuvre des exigences en matière de renseignements sur les bénéficiaires effectifs. Cela implique une assistance en matière de législation, en particulier sur les modifications de la législation anti-blanchiment et la mise en œuvre de registres de bénéficiaires effectifs, ainsi que la mise en place d'un cadre de suivi et de surveillance.
- 29 juridictions ont reçu des conseils concernant l'organisation et le fonctionnement de leur unité d'ER. Le Secrétariat les a aidés à mettre en place leur unité d'ER, à rédiger leur manuel et leurs procédures d'ER, et à mettre en place un processus de suivi des demandes.

Des résultats positifs ont été obtenus par les juridictions bénéficiant d'une assistance technique, comme le montre la note « conforme pour l'essentiel » à la norme d'ERD reçue par la Tunisie, le Pérou et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en avril et septembre 2020.

“ L'assistance technique apportée par le Forum mondial sur les processus d'ERD et EAR a été particulièrement importante pour renforcer l'autorité compétente en charge de l'échange de renseignements et l'engagement pris par le Pérou de soutenir la transparence fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale. ”

M. Marco Antonio Camacho Sandoval, Directeur général de la Direction générale des politiques fiscales, et
Mme Patricia Checa, Cheffe du bureau de l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale,
Ministère de l'Économie et des finances, Pérou



ÉTUDE DE CAS



Tunisie

Depuis 2012, la Tunisie est membre du Forum mondial et a bénéficié d'un programme de renforcement des capacités intensif incluant de l'assistance à distance et de nombreuses missions sur site qui a été financé par le Fonds de Transition du Partenariat de Deauville pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord.

Avec le soutien technique du Forum mondial, la Tunisie a réalisé des réformes structurantes significatives afin de mettre en place la norme d'ERD dans la perspective de son examen par les pairs. Deux exemples illustrent parfaitement l'étendue des améliorations apportées :

- La Tunisie est passée en quelques années d'une situation où l'administration fiscale devait obtenir une autorisation du juge pour accéder au moindre renseignement bancaire à un régime de transmission automatique d'une bonne partie de ces renseignements grâce à un fichier national des comptes bancaires géré par l'administration fiscale.
- La Tunisie a renforcé la transparence des bénéficiaires effectifs à travers la mise à niveau de sa législation en matière de lutte contre le blanchiment et la mise en place d'un nouveau registre national des entreprises basé sur un identifiant unique fiscal permettant d'assurer la disponibilité d'informations complètes et à jour sur les propriétaires et bénéficiaires effectifs de toutes les entités et constructions juridiques.

La Tunisie a également mis en place l'infrastructure nécessaire pour utiliser effectivement l'ER dans la lutte contre les FFI et ainsi asseoir une mobilisation durable des ressources nationales. L'assistance du Secrétariat a contribué à renforcer les capacités de plus de 250 fonctionnaires tunisiens à travers une série d'ateliers de formation organisés en Tunisie, le détachement de deux fonctionnaires tunisiens, pour une durée de trois mois, auprès du Forum mondial, et le renforcement de l'Unité en charge de l'ER. Ce faisant, une véritable culture de l'échange et de la coopération administrative internationale s'est développée en Tunisie qui a envoyé 218 demandes d'ER (i.e. environ 69% des demandes envoyées par l'ensemble des pays africains) en 2019, contre seulement 5 en 2015. Près de 5 million USD de recettes additionnelles ont été collectées entre 2018 et 2019 par le biais des ER.

La Tunisie a également mis en place l'infrastructure nécessaire pour utiliser effectivement l'ER dans la lutte contre les FFI et ainsi asseoir une mobilisation durable des ressources nationales.

3. Mise en œuvre effective des normes internationales

Grace à la mise en œuvre avec succès de sa stratégie d'ER, la Tunisie a obtenu une notation de « Largement conforme » dans son évaluation par les pairs relative à l'ERD en 2020, et est un partenaire d'ER considéré dans la région et dans le monde. La Tunisie fait désormais usage de l'ER de manière routinière comme un outil pour protéger sa base fiscale. Depuis 2020, la Tunisie bénéficie d'un nouveau programme d'assistance technique financé par l'Union européenne, qui inclut de l'assistance pour mettre en œuvre l'EAR et le recouvrement transfrontalier des créances fiscales.

“Le soutien continu du Forum mondial a facilité depuis 2012 la conduite des réformes et des actions de modernisation permettant d'assurer un haut niveau de transparence fiscale en Tunisie. Cet accompagnement a favorisé le développement d'une véritable culture de l'échange de renseignements qui se traduit dans une lutte plus efficace contre l'évasion fiscale internationale et des revenus additionnels pour le financement des biens et services publics.”

M. Sami Zoubeidi, Directeur général des impôts, Ministère des Finances, Tunisie

Source : Étude de cas sur la fiscalité et le développement – Le renforcement des capacités fiscales au service de la mobilisation des ressources intérieures en Tunisie. OCDE et Secrétariat du Forum mondial (2021) : <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/le-renforcement-des-capacites-fiscales-au-service-de-la-mobilisation-des-ressources-interieures-en-Tunisie.pdf>

35 JURIDICTIONS SOUTENUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME D'EAR

Avec l'intérêt croissant des juridictions en développement pour la mise en œuvre de l'EAR et l'engagement politique croissant qui en découle, l'assistance technique dans ce domaine a été intensive en 2020. L'expertise du Secrétariat a été mise à disposition pour aider les juridictions à mettre en œuvre le cadre juridique international et national et les exigences en matière de gestion de la confidentialité et de la sécurité de l'information.

Au total, 35 juridictions ont bénéficié d'une assistance en matière d'EAR, ce qui a donné des résultats positifs. Plus particulièrement, l'Albanie (qui s'était engagée pour 2021), le Nigéria, Oman et le Pérou ont commencé leurs premiers échanges en 2020. Toutefois, en raison de différents facteurs liés à l'impact de la pandémie, tels que le retard des procédures parlementaires ou de passation de marchés et les restrictions de voyage, qui ont empêché une assistance sur le terrain et la conduite d'une évaluation préalable en matière de confidentialité et de GSI, l'Équateur, le Kazakhstan et les Maldives ont reporté leur engagement de 2020 à 2021.

Les projets pilotes de l'échange automatique de renseignements progressent

Depuis 2014, des projets pilotes de l'EAR ont été lancés avec des juridictions partenaires développées pour aider les juridictions en développement à mettre en œuvre l'EAR. Ces programmes sont coordonnés par le Secrétariat, qui ajoute son expertise à celle du partenaire développé. Deux projets pilotes entre la Colombie et l'Espagne, et entre le Pakistan et le Royaume-Uni, ont été couronnés de succès, la Colombie ayant entamé des échanges dans le cadre de la norme d'EAR en 2017 et le Pakistan en 2018. En 2020, le projet pilote entre l'Albanie et l'Italie s'est conclu par un succès ; l'Albanie commençant ses premiers échanges en décembre 2020.

Cinq projets pilotes d'EAR sont en cours et des progrès ont été réalisés en 2020. La France apporte un soutien au Maroc pour la mise en œuvre de la norme d'EAR: la législation primaire a été publiée en décembre 2019 et les travaux sur la réglementation et le cadre relatif à la GSI se poursuivent. Le projet pilote entre le Royaume-Uni et l'Égypte n'a pas fait de progrès en raison de la pandémie, et celui entre les Philippines et l'Australie a été relancé cette année avec le soutien de l'ADB. Dans le cadre de son projet pilote avec l'Allemagne, la Géorgie a franchi une étape importante en s'engageant à effectuer les premiers échanges automatiques de renseignements en septembre 2023. Un nouveau projet pilote entre la Suisse et la Tunisie sera officiellement lancé en janvier 2021.



ÉTUDE DE CAS



Albanie

LE SUCCÈS DU PROJET PILOTE ENTRE L'ALBANIE, L'ITALIE, ET LE SECRÉTARIAT DU FORUM MONDIAL

En Octobre 2014, l'Albanie s'est engagée à mettre en œuvre la norme d'EAR d'ici 2018 et a signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. Un projet pilote a alors été décidé au niveau ministériel entre l'Albanie et l'Italie en coordination avec le Secrétariat du Forum mondial afin de soutenir l'Albanie dans le processus de mise en œuvre de l'EAR.

À cette époque néanmoins, la complexité de la mise en œuvre de la norme EAR et les nombreux défis à relever n'étaient pas connus des différentes parties prenantes. La feuille de route établie au début du projet pilote par ces dernières était très ambitieuse pour répondre aux objectifs politiques, mais peu réaliste compte tenu des spécificités de l'Albanie.

L'Albanie a rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de cette feuille de route agréée initialement, avec notamment la réorganisation du Ministère des Finances et de la Direction générale des impôts, ainsi que l'allocation des ressources pour la préparation de l'évaluation par les pairs en matière d'ERD. En consultation avec l'Italie et le Secrétariat, l'Albanie a demandé en 2016 un report à 2020 de sa date de mise en œuvre de l'EAR. Avec cette cible plus réaliste, l'assistance de l'Italie et du Secrétariat du Forum mondial s'est poursuivie et s'est intensifiée dans tous les domaines en cohérence avec la nouvelle feuille de route. Grâce à l'engagement au niveau politique et technique de l'Albanie, et le fort soutien de l'Italie, des progrès ont pu être obtenus via l'assistance à distance et plusieurs visites sur place. Néanmoins, compte tenu de l'ampleur de ce qu'il restait à mettre en œuvre et en conséquence de la pandémie de COVID-19, l'Albanie a repoussé à 2021 la date de ses premiers échanges sans pour autant relâcher ses efforts pour atteindre la cible de 2020. L'Assistance technique s'est accrue au cours de l'année 2020, et l'Albanie a finalement été en mesure d'effectuer ses premiers ER en 2020.

Ceci est la première étape du parcours de l'Albanie dans le processus d'EAR. Du fait de la pandémie, l'Albanie, qui a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre d'un cadre approprié de confidentialité et de GSI, n'a pas reçu d'informations relative à EAR en 2020 de la part des autres juridictions dans la mesure où l'évaluation de ce cadre n'a pu avoir lieu. En 2021, l'Albanie devrait être évaluée afin de recevoir des informations des juridictions étrangères dans le cadre de l'EAR. En complément, une assistance sera pourvue pour aider l'Albanie à utiliser efficacement les informations qu'elle recevra via l'EAR afin de mobiliser des recettes fiscales.

Un engagement continu au niveau politique et technique de la juridiction est une condition du succès du projet pilote.

3. Mise en œuvre effective des normes internationales

Le projet pilote a été une expérience enrichissante qui a permis d'améliorer l'approche en matière d'assistance technique en matière d'EAR.

- Évaluer le niveau de maturité d'une juridiction est essentiel pour mieux informer les décideurs politiques sur un calendrier réaliste de mise en œuvre de la norme d'EAR, afin qu'ils choisissent une date appropriée pour un engagement politique, et pour établir une feuille de route réaliste avec des étapes claires pour que des progrès puissent être accomplis comme convenu et des mesures correctives prises le cas échéant.
- Un engagement continu au niveau politique et technique de la juridiction est une condition du succès du projet pilote qui implique une communication régulière et transparente entre les partenaires.
- Un engagement important à haut niveau des partenaires pour maintenir le profil stratégique du projet et pour soutenir tous les domaines de la mise en œuvre de l'EAR est également essentiel. En particulier, le soutien continu et l'engagement du fournisseur d'assistance technique au projet sont essentiels à son succès.

Ces leçons ont contribué à établir la nouvelle stratégie de renforcement des capacités du Secrétariat et à améliorer le Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'EAR publié en 2017⁶.

L'Italie se félicite du remarquable résultat obtenu par l'Albanie en démarrant ses premiers EAR en 2020. L'Italie est heureuse d'avoir eu l'opportunité de soutenir l'Albanie et de coopérer avec le Secrétariat du Forum mondial pour la réalisation de cette étape importante vers la mise en œuvre du cadre international pour la transparence fiscale.

Mme Fabrizia Lapecorella, Directrice générale du Département des Finances de l'Italie, et
M. Ernesto Maria Ruffini, Directeur général de l'Agence des Impôts de l'Italie

La mise en œuvre de l'échange automatique en Albanie était un projet ambitieux qui a été mené à bien grâce au soutien total de nos précieux partenaires, l'Italie et le Secrétariat du Forum mondial. Ce projet a permis à l'Albanie de renforcer ses capacités techniques et son cadre de confidentialité. Notre objectif est maintenant de recevoir et d'utiliser efficacement les informations financières en 2021, et ainsi d'améliorer la conformité fiscale.

S.E. Mme Anila Denaj, Ministre des Finances et de l'Économie de l'Albanie

6. Secrétariat du Forum mondial (2017), Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/plan-action-aeoi-pays-en-developpement.pdf>

3. Mise en œuvre effective des normes internationales

Cadre juridique international et national

En 2020, 31 juridictions ont bénéficié d'un soutien concernant leur cadre juridique, dont les 13 juridictions⁷ qui se sont engagées à débuter leurs premiers échanges automatiques entre 2020 et 2023.

- **Six juridictions ont été soutenues dans la mise en place du cadre juridique international de l'EAR.** Le Secrétariat a fourni des informations, des conseils et une assistance pour la signature ou l'activation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'EAR en matière fiscale (NCD-MCAA). Depuis novembre 2019, cet accord a été signé par Oman, et activé par l'Albanie et Oman.
- **Une assistance concernant le cadre juridique national a été fournie à 28 juridictions.** Le Secrétariat a aidé les juridictions à rédiger leur législation primaire et secondaire relative à l'EAR ou à combler les lacunes identifiées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'EAR ou du processus d'évaluation par les pairs.

“ La Colombie souhaiterait remercier le Forum mondial pour son assistance technique et le riche dialogue établi tout au long de 2020 dans le contexte de l'évaluation de son cadre législatif relatif à la norme d'EAR. Tout au long du processus, qui s'est soldé par un succès avec l'obtention d'une détermination « En place », le Secrétariat a toujours été disponible et réactif à nos demandes et ses recommandations nous ont permis d'avoir un parcours sans embûche. Nous apprécions vraiment notre partenariat avec le Forum mondial et nous nous réjouissons de continuer à progresser ensemble dans le domaine de la transparence fiscale. ”

M. José Andrés Romero, Directeur général de la Direction nationale de la fiscalité et des douanes Ministère des Finances et du Budget, Colombie

Confidentialité et gestion de la sécurité de l'information

Le soutien en matière de GSI aux juridictions engagées, ou qui envisagent de s'engager, à respecter un calendrier précis pour les EAR est au cœur du programme de renforcement des capacités. Cet élément essentiel de la mise en œuvre de la norme d'EAR est particulièrement difficile pour les juridictions en développement. Pour les aider à s'engager dans l'EAR, un Plan d'action a été publié en 2017 pour promouvoir l'extension des bénéfices de l'EAR aux pays en développement.⁸

En 2020, deux spécialistes de la GSI et de la cyber-sécurité ont été recrutés pour renforcer l'expertise du Secrétariat dans ce domaine et pour soutenir la demande croissante d'assistance en matière de GSI des juridictions souhaitant explorer leur participation à l'EAR et/ou satisfaire aux exigences d'évaluation de la confidentialité du Forum mondial et du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS).

Bien que les visites sur place aient dû être reportées, le soutien en matière de GSI a continué à être fourni par le biais d'une assistance à distance et de vidéoconférences, y compris en faisant appel à des consultants experts en GSI et à des experts venant d'organisations partenaires. L'assistance fournie concerne la préparation des évaluations préalables et postérieures à l'EAR. Elle comprend des conseils sur la manière de remplir le questionnaire de confidentialité, des rapports sur les lacunes identifiées avec les recommandations correspondantes, des plans d'action pour répondre à ces recommandations, des suivis ainsi que des solutions techniques.

7. Albanie, Équateur, Géorgie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Maldives, Monténégro, Maroc, Nigeria, Oman, Pérou et Thaïlande.

8. Secrétariat du Forum mondial (2017), Plan d'action pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements, disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/tax/transparency/plan-action-aeoi-pays-en-developpement.pdf>

3. Mise en œuvre effective des normes internationales

En outre, à la suite d'une violation de données en 2019, le Secrétariat a préparé un outil de sensibilisation et de diagnostic de la sécurité informatique pour les juridictions participant à l'EAR, qui ont également été invitées à répondre à une enquête concernant les principales mesures de sécurité informatique mises en œuvre. Une assistance technique a été fournie à certaines juridictions sur la mise en œuvre de certains aspects de ces mesures de sécurité.

La boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information, publiée le 1er décembre 2020, sera la pierre angulaire de l'assistance technique dans ce domaine.

29 juridictions reçoivent une assistance en matière de GSI, y compris celles qui cherchent à réussir leur réévaluation après une évaluation préalable à l'EAR ayant identifié des faiblesses (2), celles qui explorent la possibilité de prendre un engagement volontaire aux EAR (12) ou qui mettent en œuvre leur engagement de débuter les EAR à une date précise (12)⁹ et celles qui améliorent leur cadre de GSI dans la perspective de leur évaluation postérieure aux premiers EAR (3).



Des résultats positifs ont été obtenus en 2020, l'Albanie, le Nigéria, Oman et le Pérou ayant passé avec succès leur évaluation de confidentialité préalable aux premiers EAR grâce à l'assistance fournie. Toutefois, en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie, les évaluations préalables de l'Albanie, le Nigéria et Oman portaient sur des échanges non-réciproques. Comme d'autres juridictions temporairement non-réciproques, elles pourront entreprendre une réévaluation en 2021 pour devenir réciproques.

“ Le soutien du Forum mondial, ainsi que celui d'experts de pays amis qui ont finalisé avec succès leur processus, a été essentiel pour que l'Équateur réalise des progrès importants dans la protection de la confidentialité des renseignements échangés. ”

Mme Marisol Andrade, Directrice générale de l'Administration fiscale, Ministère de l'Économie et des Finances, Équateur

9. Cela inclut les juridictions qui demandent une évaluation à des fins d'EAR dans le cadre des normes BEPS.

4 | Utilisation effective de l'échange de renseignements

Au-delà de l'assistance au quotidien pour aider les membres à mettre en œuvre les normes internationales de manière effective, le programme à grande échelle de renforcement des capacités développé par le Secrétariat du Forum mondial garantit que de plus en plus de juridictions en développement bénéficient de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales pour lutter contre l'évasion fiscale et augmenter leurs recettes fiscales.



BÂTIR UN HÉRITAGE EN MATIÈRE D'ER

La mise en place d'une infrastructure d'ER solide est essentielle pour lutter contre l'évasion fiscale et augmenter les recettes nationales. L'unité d'ER est un élément fondamental car elle a la responsabilité essentielle de traiter des questions d'ER au quotidien mais aussi de soutenir toutes les autres fonctions de l'administration fiscale, telles que la gestion des contribuables, le contrôle fiscal, le recouvrement ou le contentieux de l'impôt.

En 2020, le Secrétariat a concentré son travail sur le développement d'outils pour soutenir les activités d'ER, en particulier pour faciliter les demandes d'ER sortantes.

- **La boîte à outils sur la mise en place et le développement d'un ER effectif** fournit un soutien et des conseils aux juridictions en développement pour mettre en œuvre une unité d'ER effective, qui sera complétée par une assistance bilatérale si nécessaire.
- **La révision en cours du manuel sur l'ER** aidera les unités d'ER à établir des procédures efficaces pour traiter les demandes entrantes et sortantes, à contrôler l'activité d'ER et à faciliter le travail des responsables de l'ER et des vérificateurs fiscaux.
- **Le formulaire d'évaluation de l'impact de l'ER élaboré par le Secrétariat a été approuvé par les membres des Initiatives Afrique et Amérique latine.** Ce formulaire, à remplir par les vérificateurs fiscaux et à communiquer à l'unité d'ER, facilitera le suivi de l'impact de toutes les formes d'ER (sur demande, automatique, et spontané).
- **Une assistance sur mesure a également été fournie aux unités d'ER des membres** en fonction de leurs besoins, et des conseils pratiques ont été donnés sur les outils, tels que les systèmes de suivi des demandes, les listes de contrôle et les processus garantissant la confidentialité des échanges de renseignements.

 *Au Sénégal, le Forum mondial a permis de briser le plafond de verre législatif, technique et administratif qui limitait l'échange de renseignements à des fins fiscales.* 
S.E. M. Abdoulaye Daouda Diallo, Ministre des Finances et du Budget, Sénégal

BÂTIR UNE CULTURE DE L'ER

Un des axes stratégiques du Secrétariat consiste à renforcer les capacités des vérificateurs fiscaux et des responsables de l'ER et à encourager une culture de l'ER visant à générer des recettes à terme. Une série d'activités est proposée aux membres pour former les agents fiscaux et optimiser les pratiques des administrations fiscales par le biais de formations, d'apprentissage en ligne et d'autres moyens.

La sensibilisation des vérificateurs fiscaux est essentielle pour l'émergence d'une culture de l'ER. En 2020, des actions spécifiques ont été menées :

- **Six séminaires « Dernier kilomètre » ont été organisés, auxquels ont participé 1 264 fonctionnaires.** Ces séminaires visent à présenter aux vérificateurs fiscaux l'infrastructure de l'ER, y compris les réseaux de traités, les structures des autorités compétentes et les outils de facilitation de l'ER. Ils se concentrent sur le lien entre le cadre national d'enquête et de collecte d'informations fiscales et l'infrastructure de l'ER. Les vérificateurs fiscaux sont encouragés à utiliser de manière effective les outils d'ER en augmentant le volume et en améliorant la qualité des demandes envoyées à leurs partenaires conventionnels. Ces séminaires renforcent la sensibilisation des vérificateurs fiscaux au fait que la protection des ressources intérieures est étroitement liée à l'utilisation effective de leur réseau d'ER.

4. Utilisation effective de l'échange de renseignements

- S'appuyant sur les résultats positifs des séminaires « Dernier kilomètre », le Secrétariat développe un module « Former le formateur » pour faciliter l'appropriation nationale du matériel de formation, établir un transfert de connaissances et aider à maximiser son impact dans les juridictions en développement.
- Le cours en ligne sur l'ERD publié cette année soutiendra l'utilisation effective et appropriée de l'infrastructure de l'ER. Il explique comment l'ERD peut être utilisé tout au long du cycle de mise en conformité des contribuables et comment les responsables de la mise en conformité (vérificateurs fiscaux, enquêteurs, agents de recouvrement) peuvent utiliser l'ER et identifier les cas pertinents dans ce contexte. L'objectif est de favoriser les synergies au sein des administrations fiscales et de prouver que l'ER peut être un outil proactif s'il est adopté et utilisé au profit de la mobilisation des ressources intérieures.

Avec la généralisation de l'EAR, les membres ont commencé à exprimer leur intérêt à recevoir de l'aide pour utiliser efficacement les données de l'EAR. Des ateliers avec les administrations fiscales indonésienne, colombienne et péruvienne ont été organisés en 2019, avec le soutien d'un expert en données norvégien, dans le but d'évaluer et d'améliorer les capacités de ces administrations en matière de collecte, d'échange, de rapprochement et d'utilisation des données obtenues automatiquement. Des travaux de suivi ont été effectués en 2020, y compris la remise de rapports d'assistance technique contenant des conclusions et des recommandations sur la qualité et l'utilisation de ces données et l'utilisation potentielle à des fins de conformité. Ce domaine suscitant de plus en plus d'intérêt, un soutien similaire devrait être fourni à d'autres membres.

En 2020, le Secrétariat a également participé à plusieurs événements et ateliers sur l'utilisation effective des données obtenues par l'EAR. Cela inclut un atelier organisé par l'administration fiscale finlandaise sur l'utilisation effective des informations par les pays nordiques (janvier), la réunion virtuelle du Forum de l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA) sur l'utilisation des données (octobre) et une réunion virtuelle du Forum sur l'administration fiscale (FTA) sur l'EAR et la conformité (novembre).

Le Secrétariat se coordonne avec les membres du Forum mondial, le Forum sur l'administration fiscale et le programme Inspecteur des Impôts sans Frontières, qui a lancé un nouveau programme dans ce domaine en novembre 2019¹, afin de consolider les bonnes pratiques en matière d'utilisation effective des données issues de l'EAR et ainsi fournir une assistance supplémentaire le cas échéant. Ces efforts combinés visent à aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre leurs programmes de conformité basés sur les données issues de l'EAR.

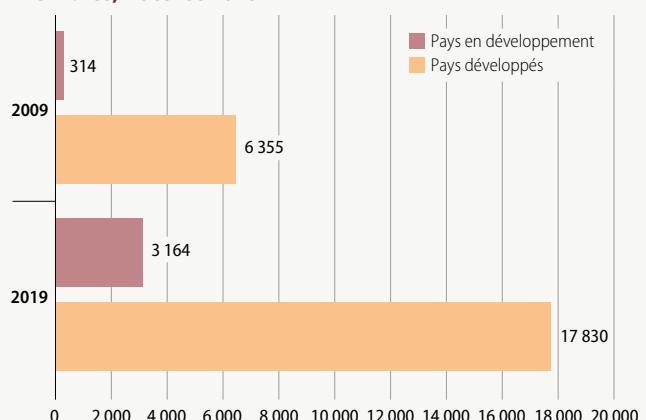
L'IMPACT DE L'ER SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES

L'objectif ultime de la transparence et de l'ER est de garantir l'application des lois fiscales et l'équité du système fiscal. La lutte contre l'évasion fiscale et les autres formes de FFI est nécessairement liée à une mobilisation durable des ressources intérieures.

L'enquête annuelle renseignée par les membres du Forum mondial et le Rapport sur la transparence fiscale en Afrique sont destinés à aider les pays à faire le point sur leurs performances et à apprendre de

Avec la généralisation de l'EAR, les membres ont commencé à exprimer leur intérêt à recevoir de l'aide pour utiliser efficacement les données de l'EAR.

Nombre de demandes réalisées par les juridictions membres, 2009 et 2019



Note : Le graphique est basé sur les informations qui ont été transmises par les membres du Forum mondial dans le cadre de l'enquête du Forum mondial en 2020 (environ 80 % des membres ont répondu, dont 62 pays en développement).

1. Ce programme vise à compléter l'assistance technique fournie par le Secrétariat du Forum mondial et à aider les pays à intégrer les données issues de l'EAR dans leur stratégie de conformité par les risques.

4. Utilisation effective de l'échange de renseignements

leurs pairs les différentes façons dont la transparence et les stratégies d'ER peuvent se traduire en recettes. Plusieurs pays d'Afrique ont réussi à positionner l'ER comme un outil permettant d'accroître la conformité fiscale et donc le recouvrement des recettes.

L'augmentation du nombre de demandes d'ER faites par les pays africains s'est traduite par des recettes fiscales supplémentaires. Au total, entre 2014 et 2019, un groupe de huit pays africains a identifié 158 millions EUR de recettes supplémentaires grâce à l'ERD. Les pays africains ont également fait état d'une augmentation des recettes provenant des contrôles et des enquêtes soutenus par l'ERD, y compris le Sénégal, qui a collecté 2,7 millions EUR en 2018-2019 et l'Ouganda, qui a collecté 34 millions EUR depuis 2014, dont plus de 10 millions en 2019.

D'autres exemples encourageants ont été signalés dans d'autres régions. En 2018-2019, un membre de la région Asie Pacifique a déclaré avoir collecté 3,2 millions EUR et un autre en Amérique latine 8,8 millions EUR suite aux demandes envoyées.

Au niveau mondial, les pays en développement ont identifié au moins 29 milliards EUR grâce aux programmes de divulgation volontaire et aux enquêtes fiscales. En tirant profit de l'ER, les programmes de divulgation volontaire des comptes et des actifs financiers détenus à l'étranger et les programmes pour les personnes à fort enjeu entrepris en Afrique ont été couronnés de succès. Entre 2014 et 2019, ces programmes ont généré 480 millions EUR de recettes supplémentaires.

Cas d'ER en TUNISIE

Les autorités fiscales tunisiennes ont procédé au contrôle d'une société tunisienne X opérant dans le secteur du tourisme.



Les ER avec deux pays étrangers ont confirmé un cas majeur d'évasion fiscale.

Le schéma d'évasion fiscale était le suivant :

- La société tunisienne X dissimulait une partie importante de son chiffre d'affaires à travers une société A établie dans le pays A. Une partie des paiements à la société A était effectuée via deux comptes bancaires dans une banque établie dans le pays A.
- Les paiements dissimulés ont ensuite été transférés sur deux comptes bancaires ouverts dans une banque tunisienne par une société B étrangère établie dans le pays B. La société B a été constituée par l'un des actionnaires de la société X tunisienne.

Les réductions de ventes entre 2013 et 2016 identifiées avec des informations nationales (sans ER) se sont élevées à 2,6 millions USD. Ce montant est passé à 4,1 millions USD après utilisation des renseignements reçus des pays A et B par le biais d'un ER, soit une augmentation de 54 %. La société X tunisienne a accepté un ajustement fiscal de près de 1,2 million USD.

Source : Transparence fiscale en Afrique 2020.

Cas d'ER au CAMEROUN

En 2016, le Cameroun a reçu une demande d'ER d'un pays européen X au sujet relation commerciale d'une société mère camerounaise et de ses deux filiales dans le pays X.



Sur la base de cette information reçue dans le cadre de la demande d'ER, et en y répondant, le Cameroun a pris connaissance que le revenu généré par certaines des transactions entre les filiales établies dans le pays X et la société mère au Cameroun n'avaient pas été déclarées au Cameroun.

Après avoir répondu à la demande d'ER, le Cameroun a également envoyé une demande d'ER au pays X pour s'enquérir d'information complémentaire sur les filiales de la société mère établies dans le pays X.

La réponse reçue du pays X a révélé que sur une période allant de 2013 à 2015 la société mère au Cameroun avait importé diverses matières premières du pays X pour une valeur de plus de 5 millions USD. Cette information a été transmise au centre des impôts concerné au Cameroun, pour être comparée aux déclarations fiscales de la société camerounaise pour les années en question. Une vérification complète de comptabilité a été effectuée dans la société camerounaise en 2017.

Le contrôle s'est traduit par une obligation fiscale initiale pour la société camerounaise d'environ 1,3 million USD en droits et de plus de 40 000 USD en pénalités. Après un long contentieux, le montant définitif d'impôts dus s'est élevé à près de 1 million USD au total (droits et pénalités) et a été effectivement collecté par l'administration fiscale

Source : Transparence fiscale en Afrique 2020.

La lutte contre l'évasion fiscale et les autres formes de FFI est nécessairement liée à une mobilisation durable des ressources intérieures.

5 | Un effort collaboratif

L'ampleur et l'intensité du programme de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial n'est rendu possible que grâce au soutien financier des donateurs, l'implication de ses membres, et les partenariats solides établis avec les partenaires techniques.

Le programme de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial est principalement financé par les contributions volontaires et les dons, avec de grands remerciements à l'Australie, la France, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni, le Sénégal,¹ la Suisse et l'Union européenne pour leur soutien continu et leur confiance. Ce soutien financier est essentiel pour l'assistance apportée aux juridictions en développement à court et long terme. Le Secrétariat s'efforce d'améliorer en permanence l'allocation de ses ressources, comme en témoigne une nouvelle stratégie pour répondre à une demande toujours croissante de soutien dans un contexte de ressources limitées. Le Secrétariat poursuivra ses efforts de collecte de fonds et il est à espérer que le soutien financier pour cette activité essentielle sera renouvelé.

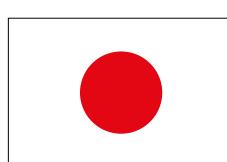
Contributions financières apportées par



Australie



France



Japon



Norvège



Royaume-Uni



Sénégal



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie
de la formation et de la recherche DÉFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Suisse



Union européenne

1. Contribution volontaire du Projet d'Appui Institutionnel à la Mobilisation des Ressources et à l'Attractivité des Investissements (PAIMRAI). Projet piloté par le Ministère des Finances du Sénégal et soutenu par la BAD.

De nombreuses juridictions membres contribuent également aux activités de renforcement des capacités au travers de leurs expériences et renforcent l'assistance apportée par le Secrétariat. En 2020, elles ont contribué à la mise en œuvre de projets pilotes pour l'EAR, à l'assistance pour l'utilisation efficace des informations issues de l'EAR, à la mise en œuvre d'un cadre efficace pour assurer la transparence de l'information relative aux bénéficiaires effectifs et à l'assistance en matière de recouvrement transfrontaliers des créances fiscales.

Expertise fournie par



Allemagne



Australie



Belgique



Espagne



France



Italie



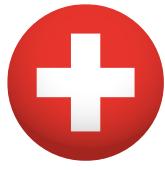
Norvège



Nouvelle-Zélande



Royaume-Uni



Suisse

Depuis le lancement du programme de renforcement des capacités en 2011, le Secrétariat du Forum mondial a établi de solides partenariats avec d'autres partenaires du développement au niveau global et régional. En 2020, ces partenaires ont contribué au développement des initiatives régionales, à la réalisation des formations, à la création d'outils pour le développement des connaissances et de programmes d'assistance techniques pour les juridictions en développement.

Organisations partenaires



Pacific Islands Tax Administrators Association



Banque asiatique de développement



Inter-American Development Bank



Centre interaméricain des administrations fiscales



Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales



Commission de l'Union africaine



Fonds Monétaire International



Forum africain sur l'administration fiscale



Groupe de la Banque africaine de développement



Groupe de la Banque mondiale

6 | Une nouvelle stratégie de renforcement des capacités pour un plus grand impact

Malgré une part croissante des juridictions en développement et une augmentation en conséquence des demandes d'assistance, le programme de renforcement des capacités du Secrétariat, qui aura bientôt 10 ans, a répondu aux besoins et atteint des résultats positifs, y compris pendant la pandémie. Au regard des ressources dont il dispose, et en capitalisant sur les améliorations apportées durant ces temps difficiles, le Secrétariat a revu sa stratégie de renforcement des capacités pour s'assurer d'un impact plus grand et durable au bénéfice des juridictions en développement.



6. Une nouvelle stratégie de renforcement des capacités pour un plus grand impact

Le renforcement des capacités est une des missions essentielles du Secrétariat du Forum mondial. Il vise à soutenir et à favoriser une mise en œuvre effective et rapide des normes de transparence et d'ER par tous les membres, en particulier par les membres en développement. Au-delà de leur mise en œuvre, l'objectif est de veiller à ce que les membres en développement bénéficient de manière effective des normes pour une lutte plus efficace contre l'évasion fiscale et les autres FFI, et puissent in fine mobiliser davantage de ressources intérieures pour financer leur développement.

Lancé en 2011, le programme de renforcement des capacités s'est étendu au fil des années et couvre désormais de nouveaux domaines. Il s'est intensifié pour soutenir chaque fois plus de membres en développement, qui constituent désormais la majorité des membres du Forum mondial.

Afin de garantir la continuité de son programme de renforcement des capacités, le Secrétariat a priorisé ses ressources pour fournir la meilleure assistance possible à ses membres. Grâce au soutien des donateurs et la coopération avec d'autres organisations, il a su répondre à la demande croissante d'assistance. La pandémie du COVID-19 a été une opportunité de promouvoir des réflexions, d'innover et de développer de nouvelles approches et outils qui ont enrichi l'approche du Secrétariat.

Dans la perspective du 10^{ème} anniversaire du programme de renforcement des capacités, le Secrétariat a développé une nouvelle stratégie¹ pour un plus grand impact au bénéfice des juridictions en développement.

L'objectif est de veiller à ce que les juridictions en développement reçoivent l'assistance dont elles ont besoin pour mettre en œuvre et bénéficier des normes de transparence et d'ER. À cette fin, des principes clés vont être mis en œuvre et renforcés :

- **Une approche globale du renforcement des capacités** va être déployée via le recours cohérent, organisé, et progressif à l'ensemble des instruments de renforcement de capacités (i.e. développement des connaissances, formations, et assistance technique) ;
- **La mobilisation de toutes les énergies est essentielle pour initier un changement effectif.** Le Secrétariat continuera à interagir avec les parties prenantes pertinentes, y compris les organisations de la société civile, pour éduquer, échanger et innover. Il va davantage approfondir sa coordination avec les partenaires techniques pour favoriser des messages communs, construire des synergies, et éviter la duplication. Il va également renforcer ses relations avec les donateurs de façon à échanger et partager des idées en vue d'améliorer son programme ;
- **La qualité et l'évaluation de l'impact de son programme sont essentielles** et continueront afin de refléter les revenus additionnels identifiés, les réformes structurelles mises en œuvre, la promotion de l'équilibre homme-femme, et d'améliorer ou d'ajuster la manière dont l'assistance technique est fournie ;
- **Le profil des juridictions en développement qui demandent de l'assistance sera également défini** de façon à mieux comprendre leur situation particulière et mieux répondre à leurs besoins spécifiques.

L'objectif est de veiller à ce que les membres en développement bénéficient de manière effective des normes pour une lutte plus efficace contre l'évasion fiscale et les autres FFI.

1 <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/Strategie-Renforcement-des-Capacites.pdf>

6. Une nouvelle stratégie de renforcement des capacités pour un plus grand impact

La nouvelle stratégie est basée sur 3 piliers clés qui se soutiendront respectivement et généreront des synergies pour un plus grand impact du renforcement des capacités :

- **Sensibiliser davantage** les décideurs politiques et les hauts responsables dont le soutien est essentiel au succès du programme de renforcement des capacités, ainsi que les différentes autres parties prenantes ;
- **Renforcer le savoir et les compétences** via une meilleure intégration des outils de diffusion du savoir dans le travail de renforcement des capacités et une nouvelle politique de formation ;
- **Soutenir la mise en œuvre et l'utilisation effective de l'ER.** En supplément de l'assistance sur demande, une approche proactive sera mise en place pour aider les pays en développement à identifier leurs besoins dans les meilleurs délais ou à exploiter leurs potentiels. L'approche différenciée entre l'assistance sur mesure pour les pays expérimentés et les programme d'accompagnement pour les nouveaux membres va perdurer. Une approche modulaire suivra pour diviser le programme d'assistance technique en plusieurs modules cohérents et logiques avec des actions spécifiques, des délais et des objectifs à atteindre. Cette approche devrait permettre une meilleure gestion des ressources et l'établissement d'un mécanisme de réponse rapide permettant d'intervenir dès qu'un module n'atteint pas les objectifs définis. Enfin, une meilleure utilisation de l'assistance hybride développée pendant la pandémie permettra une approche plus agile.

Le Plan d'action du Secrétariat, développé pour aider les juridictions en développement à mettre en œuvre l'EAR², sera ajusté si besoin.

2. Secrétariat du Forum mondial (2017), Plan d'action pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements, disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/tax/transparency/plan-action-aeoi-pays-en-developpement.pdf>

7 | Annexes



Annexes

ANNEXE 1 :

Formations organisées depuis décembre 2019

Date	Titre	Langue	Organisations partenaires
Décembre 2019	Dernier kilomètre – Un échange de renseignements efficace du point de vue d'un contrôleur – Kenya	Anglais	–
Janvier 2020	Dernier kilomètre – Séminaire de formation régional sur l'échange de renseignements sur demande et l'échange automatique de renseignements	Anglais	ADB
Février 2020	Séminaire virtuel sur la transparence et l'échange de renseignements en Afrique	Anglais et français	BAD
Avril 2020	Dernier kilomètre – L'échange de renseignements comme outil de lutte contre l'évasion fiscale à l'étranger – ouvert à toutes les régions	Anglais	ADB
Avril 2020	Conférence virtuelle sur la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs en Afrique	Français	–
Mai 2020	Conférence virtuelle sur la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs en Afrique	Anglais	ATAF
Juin 2020	Conférence virtuelle sur la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs en Amérique latine	Espagnol	CIAT, IDB
Juin 2020	Atelier virtuel sur les flux financiers illicites – ouvert à toutes les régions	Anglais	ATAF, UNECA, OCDE
Juillet 2020	Formation virtuelle sur les concepts fondamentaux et l'application pratique de l'échange de renseignements – Indonésie	Anglais	ADB
Juillet 2020	Atelier virtuel sur la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs au Ghana	Anglais	–
Juillet 2020	Atelier virtuel sur la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs	Espagnol	–
Août 2020	Atelier virtuel sur l'échange automatique de renseignements pour le Nigéria	Anglais	–
Septembre 2020	Conférence virtuelle sur la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs pour l'Asie-Pacifique	Anglais	ADB
Octobre 2020	Lancement virtuel de l'Initiative Pacifique et formation MAAC/ERD	Anglais	ADB, PITAA, ATO, GBM, NZ-IRD
Octobre 2020	Atelier virtuel sur la mise en œuvre des exigences en matière de renseignements sur les bénéficiaires effectifs en Ouganda	Anglais	–
Octobre 2020	Séminaire virtuel sur la mise en œuvre de la norme d'échange de renseignements sur demande en Namibie	Anglais	ATAF
Octobre 2020	Séminaire virtuel Dernier kilomètre pour les pays d'Amérique centrale	Espagnol	–

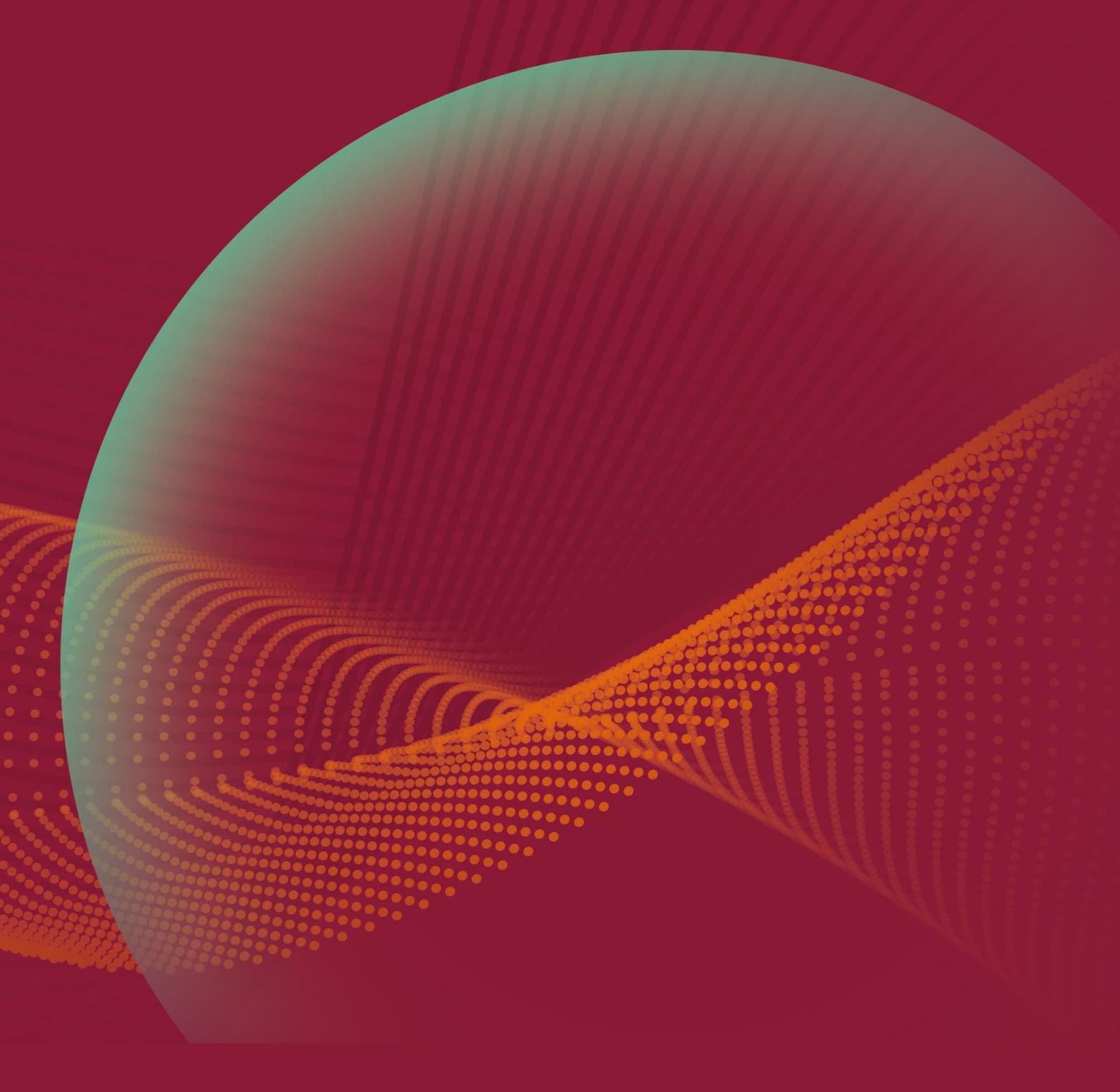
Date	Titre	Langue	Organisations partenaires
Novembre 2020	Formation virtuelle Dernier kilomètre sur l'échange de renseignements et la MAAC pour les pays de la CEDEAO et la Mauritanie	Anglais et français	CEDEAO
Novembre 2020	Atelier virtuel sur la MAAC pour les Seychelles	Anglais	–
Novembre 2020	Formation virtuelle sur la mise en œuvre de la norme d'échange de renseignements, avec accent mis sur l'installation d'une unité d'échange de renseignements pour la Zambie	Anglais	ATAF
Novembre 2020	Atelier virtuel sur le projet pilote en matière d'échange automatique de renseignements pour les Philippines	Anglais	ADB, ATO
Novembre 2020	Atelier multilatéral virtuel de partage d'expérience sur l'échange automatique de renseignements (Australie, Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande)	Anglais	ADB, ATO
Novembre 2020	Séminaire virtuel de formation à l'échange de renseignements pour les membres du SGATAR	Anglais	ADB, SGATAR
Novembre 2020	Formation virtuelle à l'échange automatique de renseignements pour la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale et pour Jersey, Guernesey, Île de Man	Anglais	–
Décembre 2020	Dernier kilomètre – Séminaire virtuel pour les pays d'Amérique latine	Espagnol	–
Décembre 2020	Conférence virtuelle sur la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs en Europe, Asie centrale, et Moyen-Orient	Anglais et Russe	–

Annexes

ANNEXE 2:

Évaluation des formations

Niveau de connaissances avant et après la formation	Niveau moyen de connaissances (1 : non familier, 3 : moyen, 5 : avancé)
Avant la formation	2,8
Après la formation	4,1
Niveau de satisfaction – Modèles de déclarations	Degré moyen d'accord (1 : pas du tout d'accord, 3 : neutre, 5 : tout à fait d'accord)
Le contenu était bien organisé et facile à suivre	4,4
Le programme a atteint les objectifs annoncés	4,4
Les instructeurs ont fait preuve de clarté et d'efficacité dans la présentation du contenu des cours	4,5
Les instructeurs étaient accessibles et répondaient bien aux questions	4,5
La participation et l'interaction ont été encouragées	4,4
Le matériel de formation était clair et couvrait de manière adéquate le contenu du programme	4,4
Les études de cas étaient pertinentes et ont amélioré ma compréhension du sujet	4,4
Le temps alloué pour la formation était suffisant	3,9
Les installations étaient appropriées et confortables	4,1
Je recommanderai ce programme à d'autres	4,6
Moyenne	4,4



© OCDE (2021)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.



DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Pour plus d'informations :

 www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence

 gftaxcooperation@oecd.org

 [@OECDtax | #transparencefiscale](https://twitter.com/OECDtax)